

---

---

# Ville de Trois-Rivières

(2022, chapitre 76)

## **Règlement modifiant le Règlement établissant un « Programme d'aide financière pour le branchement au réseau d'égout pluvial municipal dans le secteur de la rue Le Corbusier » (2021, chapitre 66) afin d'apporter un correctif à la période de fin des travaux**

---

---

**1.** L'article 5 du Règlement établissant un « Programme d'aide financière pour le branchement au réseau d'égout pluvial municipal dans le secteur de la rue Le Corbusier » (2021, chapitre 66) est modifié par le remplacement des paragraphes 1<sup>o</sup> à 5<sup>o</sup> par les suivants:

« 1<sup>o</sup> 5 500 \$ pour les demandes approuvées avant le 1<sup>er</sup> décembre 2022;

2<sup>o</sup> 4 400 \$ pour les demandes approuvées entre le 1<sup>er</sup> décembre 2022 et le 30 novembre 2023;

3 3 300 \$ pour les demandes approuvées entre le 1<sup>er</sup> décembre 2023 et le 30 novembre 2024;

4<sup>o</sup> 2 200 \$ pour les demandes approuvées entre le 1<sup>er</sup> décembre 2024 et le 30 novembre 2025;

5<sup>o</sup> 1 100 \$ pour les demandes approuvées entre le 1<sup>er</sup> décembre 2025 et le 30 novembre 2026. »

**2.** Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Édicté à la séance du Conseil du 17 mai 2022.

---

M. Jean Lamarche, maire

---

M<sup>e</sup> Yolaine Tremblay, greffière